PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES SOURCES MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **2**^e jour du mois **de mai** de l'an **2022**, à **19 h 30**, au bureau municipal, situé au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, à laquelle sont présents :

Présences : M. Serge Bernier, maire

Mme Diane Audit Goddard, conseillère Mme Marilène Poirier, conseillère M. Simon Larrivée, conseiller M. Antonin Boulet, conseiller

M. William Darveau-Vaillancourt, conseiller

Absences : M. Luc St-Laurent, conseiller

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Bernier, maire, constate le quorum à **19 h 30** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. M. Étienne Bélisle, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

20220502-01 1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Diane Audit-Goddard Et unanimement résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directeur général et secrétaire-trésorier soit adopté en laissant le point « varia » ouvert, en ajoutant le point suivant :

9.1 Fête de la pêche – 4 juin

Et en retirant les points suivants :

- 3.6 Autorisation emprunt temporaire Route 257
- 4.1 Avis de motion et dépôt de projet Règlement 2022-05 décrétant un emprunt de 17.5M\$ afin de financer la subvention du MTQ accordée dans le cadre du décret 1621 2021

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

20220502-01 1.1 Adoption de l'ordre du jour

20220502-02 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022

1.3 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif

d'urbanisme tenue le 26 avril 2022

- 2. INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

20220502-03 3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 4 avril 2022

20220502-04 3.2 Comptes à payer et dépenses incompressibles – avril 2022

20220502-05 3.3 Salaires payés de la Municipalité – avril 2022

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour - avril 2022

20220502-06	3.5 Autorisation de destruction des documents		
20220502-00	3.6 Autorisation emprunt temporaire – Route 257		
20220502-07	3.7 Autorisation – octroi de contrat – toiture du bureau municipal		
20220502-08	3.8 Création poste estival – emploi étudiant		
20220502-09	3.9 Adoption des états financiers 2021 de la Municipalité		
4. LÉGISLATIO	N		
20220502-00	4.1 Avis de motion et dépôt de projet – Règlement 2022-05 décrétant un emprunt de 17.5M\$ afin de financer la subvention du MTQ accordée dans le cadre du décret 1621-2021		
5. SÉCURITÉ	PUBLIQUE		
20220502-10	Déterminer les responsables de mission – Plan de sécurité civile (p.6)		
6. TRANSPOR	RT ET VOIRIE		
20220502-11	6.1 Octroi de contrat – Transport matériaux granulaires Gosford Nord		
20220502-12	6.2 Annuler la résolution 20220404-11 « Octroi de contrat – Béton au garage municipal pour le tamis »		
20220502-13	6.3 Autorisation appel d'offre publique SEAO – Travaux 257 phase 1		
7. HYGIÈNE D	DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT		
8. AMÉNAGE	MENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
8.1 Rappo	rt mensuel de l'inspectrice et liste des permis émis en avril 2022		
20220502-14	8.2 PIIA - Nouvelle construction – 13 rue Lise, lot 6 431 189		
20220502-15	8.3 PIIA - Nouvelle construction – 15 rue Lise, lot 6 431 190		
20220502-16	8.4 PIIA - Bâtiment complémentaire – 2 rue Lise, lot 6 431 197		
20220502-17	8.5 PIIA - Couleur revêtement extérieur – 8 rue Lise, lot 6 431 194		
20220502-18	8.6 Autorisation – Contrat assurance responsabilité Parc situé sur le lot 6 077 930		
20220502-19	8.7 Demande de modifications au règlement de zonage - <i>Maisons Conteneur Highcube</i> – Zone F10		
20220502-20	8.8 Renommer la route 257 ouest avec un nom Abénaki - Collaboration St-Adrien		
20220502-21	8.9 Éclairage du terrain de balle – Dépôt financement FRR Volet 2		
20220502-22	8.10 Gratuité aux citoyens – Baignade au Lac à la Truite		
9. LOISIRS ET CULTURE			
20220502-23	9.1 Fête de la pêche – 4 juin		
10. RESSOUR	CES HUMAINES		
11. PÉRIODE D	DE QUESTIONS DES CITOYENS		
12. CORRESPO	ONDANCE ET DEMANDE D'APPUI		
20220502-24	12.1 Cahier « Profil Municipalité – Organisme de la MRC » - journal l'Étincelle		
20220502-25	12.2 Appui de la Compagnie Domtar à la CPTAQ		
13. VARIA			
20220502-26	14. LEVÉE DE LA SÉANCE		

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **4 avril 2022** et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

Il est proposé par William Darveau-Vaillancourt Et unanimement résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 soit adopté tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

1.3 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 26 avril 2022

Le directeur général dépose le procès-verbal de la séance du CCU tenue le 26 avril 2022.

2 INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Le maire transmet diverses informations aux membres du conseil.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

20220502-03 3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 4 avril 2022

Il est proposé par Antonin Boulet Et unanimement résolu

D'accepter la liste des chèques d'une somme de **16 838,03 \$** faisant suite à la séance ordinaire du 4 avril 2022.

ADOPTÉE

20220502-04 3.2 Compte à payer et dépenses incompressibles – avril 2022

Il est proposé par Diane Audit-Goddard Et unanimement résolu

D'accepter la liste des chèques à émettre au 2 mai 2022 d'une somme de 36 105,02 \$ pour le paiement des différents fournisseurs. Cette liste inclut les dépenses incompressibles ainsi que celles autorisées par le directeur général.

	Fournisseurs	Montants
1	ACTUALITÉS L'ÉTINCELLE	277,32 \$
2	AVIZO EXPERTS-CONSEILS INC.	11 037,60 \$
3	CENTRE AGRICOLE WOTTON	-320,28 \$
4	CONSULTANTS GTE	4 152,26 \$
	COUTURE, GISELE	151,53 \$
6	DE LA CIME À LA RACINE	2 903,12 \$
7	ENGLOBE ENVIRONNEMENT INC.	67,97 \$
8	INFORMATIQUE ASR	17,25 \$
9	JASON MAHEUX-MOYEN	546,13 \$

	IOTAE.	σο 100,02 φ
	TOTAL:	36 105,02 \$
24	VIVACO GROUPE COOPÉRATIF	985,78\$
23	VIRAGE MULTIMÉDIA	86,23 \$
22	TECHNOLOGIES CDWARE INC.	179,02 \$
21	SIGNALISATION DE L'ESTRIE INC.	186,15 \$
20	REGIE INTERMUNICIPALE DES HAMEAUX	1 776,00 \$
19	REGIE INTERM. D'INCENDIE DES TROIS MONTS	4 171,67 \$
18	RECUP ESTRIE	637,00 \$
17	QUINCAILLERIE N.S. GIRARD INC	266,73 \$
16	POIRIER, MARILENE	405,84 \$
15	PHILIPPE GOSSELIN & ASS. Ltée	1 476,90 \$
14	MUNICIPALITE SAINT-CAMILLE	1 114,40 \$
13	MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN-DE-HAM	2 181,65 \$
12	MICHEL HAMEL, ARCHIVISTE	1 358,28 \$
11	MEGABURO - DRUMMONDVILLE	44,09 \$
10	JN DENIS INC	2 402,38 \$

Madame Marylène Poirier, conseillère municipale, se retire des délibérations entourant ce point à l'ordre du jour, déclarant une apparence de conflit d'intérêt.

ADOPTÉE

20220502-05 3.3 Salaires payés de la Municipalité – avril 2022

Il est proposé par Marylène Poirier Et unanimement résolu

D'accepter la liste des chèques de paie au montant de 14 423,60 \$ émis du 5 avril au 2 mai 2022.

ADOPTÉE

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – avril 2022

Le directeur général dépose aux membres du conseil la situation budgétaire et des prêts à jour de la municipalité au 30 avril 2022.

20220502-06 3.5 Autorisation de destruction des documents

Il est proposé par Simon Larrivée Et unanimement résolu

Que la municipalité autorise la destruction des documents de la liste fournie par la firme HB Archivistes.

ADOPTÉE

20220502 00 3.6 Autorisation emprunt temporaire - Route 257

20220502-07 3.7 Autorisation – octroi de contrat – toiture du bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu du financement auprès du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) par le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Sud a effectué une demande de prix pour les services professionnels pour la réfection de la toiture du bureau municipal et de la remise reliée au bâtiment et que les prix suivants ont été soumis :

Léo Barolet et Cies - Option 1:

Tôle émaillée de tôle Vigneault modèle impérial vissé avec moulures : 36 166 \$ + les taxes applicables.

Léo Barolet et Cies – Option 2 :

Tôle émaillée de tôle Vigneault modèle ancestral avec moulures : 105 822\$ + les taxes applicables.

Il est proposé par William Darveau-Vaillancourt Et unanimement résolu

QUE La couleur sera choisie plus tard, à la suite d'une consultation auprès du CCU;

QUE l'installation de contrôleur à neige/arrêt à glace se fera en sus;

QUE le contrat incluant l'enlèvement du bardeau d'asphalte existant et transporté hors du site, que l'achat et l'installation du nouveau recouvrement de toiture en tôle, modèle impérial soit octroyé à Léo Barolet et Cies au montant de 36 166 \$ + les taxes applicables.

ADOPTÉE

20220502-08 3.8 Création poste estival – emploi étudiant

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a effectué une demande de financement au programme Trio étudiant Desjardins pour l'emploi;

Il est proposé par Antonin Boulet Et unanimement résolu

QUE la municipalité ouvre un poste « d'aide en horticulture » pour l'entretien des aménagements paysagers de la municipalité, en collaboration avec les bénévoles qui s'occupent du projet;

QUE le poste à temps partiel prévoie une charge de travail de 4 à 6 heures par semaine, pour une durée de 8 à 10 semaines et sera rémunéré selon le taux horaire de 14.25 \$

QU'il s'agit d'une offre d'emploi ouverte aux étudiants de 13 à 17 ans;

QUE les citoyens de la municipalité seront privilégiés;

ADOPTÉE

20220502-09 3.9 Adoption des états financiers 2021 de la Municipalité

La firme Groupe RDL Victoriaville SENCRL explique et dépose les états financiers 2021 de la Municipalité de Ham-Sud. La Municipalité termine son année financière avec un excédent de fonctionnement et d'investissement de 78 097 \$.

Il est proposé par Diane Audit-Goddard Et unanimement résolu

D'adopter le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2021, tels que présentés.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

20220502-00

4.1 Avis de motion et dépôt de projet - Règlement 2022-05 décrétant un emprunt de 17.5M\$ afin de financer la subvention du MTQ accordée dans le cadre du décret 1621-2021

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

20220502-10 5.1 Déterminer les responsables de mission – Plan de sécurité civile (p.6)

Il est proposé par Simon Larrivée Et unanimement résolu

DE mettre à jour le Plan de sécurité civile et de nommer les responsables de mission comme suit :

MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD				
Responsabilités	Nom			
Maire	Serge Bernier			
Maire suppléant	Luc St-Laurent			
Directeur général	Etienne Bélisle			
Conseiller no 1	Diane Audit Goddard			
Conseiller no 2	Marilène Poirier			
Conseiller no 3	Simon Larrivée			
Conseiller no 4	Luc St-Laurent			
Conseiller no 5	Antonin Boulet			
Conseiller no 6	William Darveau Vaillancourt			
Responsable du plan de sécurité civile	Etienne Bélisle et Julie Vaillancourt			
Coordonnateur de site	Incendie / SQ			
Coordonnateur municipal de sécurité civile	Etienne Bélisle			
Responsable de mission administration	Etienne Bélisle			
Responsable de mission communication	Serge Bernier			
	Diane Audit-Goddard			
Responsable de mission services aux sinistrés	Marilène Poirier			
Responsable de mission sécurité des personnes	Sureté du Québec			
Responsable de mission sécurité incendie	Service incendie			
	Stéphane Laroche - régie des rivières			
	Luc St-Laurent			
Responsable de mission service techniques	William Darveau Vaillancourt			
	Simon Larrivée			
Responsable de mission transport	Antonin Boulet			

ADOPTÉE

6. TRANSPORT ET VOIRIE

20220502-11 6.1 Octroi de contrat – Transport de matériaux granulaires Gosford Nord

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué une demande de prix pour le transport de matériaux granulaires pour le rechargement du chemin Gosford Nord;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise l'octroi d'un contrat de gré à gré;

Il est proposé par Simon Larrivée Et unanimement résolu

QUE le contrat soit octroyé à l'entreprise Transport excavation Michel Couture et Fils inc. pour le transport d'une quantité entre 4 300 et 5 500 TM au montant de 5,48 \$ / TM plus les taxes applicables.

QUE les travaux soient effectués tels que décrits dans la demande de prix.

ADOPTÉE

20220502-12 6.2 Annuler résolution 20220404-11 – Octroi de contrat – béton au garage municipal pour le tamis

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil du 4 avril 2022 la résolution 20220404-11 qui confirmait l'octroi d'un contrat à l'entreprise Béton Bédard Inc. pour l'installation de dalles de bétons au bureau municipal a été adoptée;

CONSIDÉRANT QUE la demande de prix incluait la préparation de sol et que la préparation de sol était incluse dans la soumission;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Béton Bédard Inc. n'avait pas bien saisi la portée du travail de préparation de sol et qu'il lui était impossible de réaliser les travaux d'excavation exigé;

Il est proposé par Simon Larrivée Et unanimement résolu

QUE la municipalité annule la résolution 20220404-11 et par le fait même annule l'octroi de contrat à l'entreprise Béton Bédard Inc.

ADOPTÉE

20220502-13 6.3 Autorisation appel d'offre publique SEAO – Travaux 257 phase 1

Il est proposé par Marilène Poirier Et unanimement résolu

QUE la municipalité autorise le directeur général à publier un appel d'offres public pour la phase 1 des travaux de reconstruction de la route 257 ouest sur le système

d'appel d'offres électronique du gouvernement du Québec SEAO

ADOPTÉE

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport mensuel de l'inspectrice et liste des permis émis avril 2022

Le directeur général dépose le rapport faisant état des permis émis pour le mois d'avril 2022 préparé par l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

20220502-14 8.2 PIIA - Nouvelle construction – 13 rue Lise, lot 6 431 189

La demande vise la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 431 189, 13 rue Lise

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 431 189 est situé en zone Rur32, soit dans un secteur assujetti au PIIA;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis conforme a été soumise laquelle porte le numéro #2022-03-0006;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation et le déboisement ont été présentés au CCU de novembre 2021 et obtenu une résolution favorable du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture et les volumétries s'harmonisent aux bâtiments existants;

CONSIDÉRANT QUE les revêtements de toiture et muraux respectent les critères de type de matériaux et de couleur;

CONSIDÉRANT QUE l'éclairage extérieur proposé respecte l'objectif du PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit acceptée telle que présentée;

Il est proposé par Diane Audit-Goddard Et adopté à l'unanimité

QUE le projet de résidence unifamiliale sur le lot 6 431 189 soit accepté tel que présenté en vertu du règlement sur les PIIA.

ADOPTÉE

20220502-15 8.3 PIIA – Nouvelle construction – 15 rue Lise, lot 6 431 190

La demande vise la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 431 190, 15 rue Lise **CONSIDÉRANT QUE** le lot 6 431 190 est situé en zone Rur32, soit dans un secteur assujetti au PIIA ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis conforme a été soumise laquelle porte le numéro #2022-04-0012 ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation et le déboisement ont été présentés au CCU de mai 2021 et obtenu une résolution favorable du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation finale modifie l'aire de déboisement en raison de la qualité du sol pour la construction ;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul latérale gauche du bâtiment est toujours respectée ;

CONSIDÉRANT QUE le maintien d'une bande boisée de 10m le long d'une ligne de terrain souhaité par le promoteur n'est pas une exigence réglementaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la résidence voisine est située à plus de 25m de sa propre ligne latérale droite ;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture et les volumétries s'harmonisent aux bâtiments existants ;

CONSIDÉRANT QUE les revêtements de toiture et muraux respectent les critères de type de matériaux et de couleur ;

CONSIDÉRANT QUE l'éclairage extérieur proposé respecte l'objectif du PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit acceptée telle que présentée ;

Il est proposé par Antonin Boulet Et adopté à l'unanimité

QUE le projet de résidence unifamiliale sur le lot 6 431 190 soit accepté tel que présenté en vertu du règlement sur les PIIA.

ADOPTÉE

20220502-16 8.4 PIIA – Bâtiment complémentaire – 2 rue Lise, lot 6 431 197

La demande vise la construction d'un nouveau bâtiment complémentaire au 2 rue Lise

CONSIDÉRANT QUE la propriété sise au 2 rue Lise est située en zone Rur32 donc dans un secteur assujetti au PIIA ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction conforme a été soumise laquelle porte le # 2022-04-0018 ;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture et les matériaux s'harmonisent avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte l'ensemble des critères et objectifs du PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit acceptée telle présentée.

Il est proposé par William Darveau-Vaillancourt Et adopté à l'unanimité

QUE le projet de construction d'un bâtiment complémentaire situé au 2 rue Lise soit accepté telle que présenté en vertu du règlement sur les PIIA.

ADOPTÉE

20220502-17 8.5 PIIA - Couleur revêtement extérieur – 8 rue Lise, lot 6 431 194

Le projet vise à faire accepter la couleur du revêtement extérieur du projet de construction déjà approuvé par la résolution 20220404-13 conditionnelle à la modification de la couleur du revêtement extérieur

CONSIDÉRANT QUE la résolution 20220404-13 acceptait le projet de construction de la résidence sous réserve de la couleur du revêtement extérieur qui devait être soumise au CCU puisque la couleur proposée ne rencontrait pas le critère du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE 2 nouvelles propositions ont été soumises ;

CONSIDÉRANT QUE la 1^{ère} proposition vise à ajouter des persiennes de chaque côté des portes et fenêtres en conservant le même revêtement avec la même couleur « Champagne » et la porte « rouge vif » ;

CONSIDÉRANT QUE le comité considère que cette proposition n'atténue pas le contraste et que la couleur champagne du revêtement est une couleur vive ;

CONSIDÉRANT QUE le 2^e proposition vise un revêtement extérieur de couleur Manoir, soit plus foncé ;

CONSIDÉRANT QU'un revêtement foncé atténue le « rouge vif » de la porte ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande que la 2^e proposition, soit un revêtement Kaycan de couleur « Manoir » et le maintien de la porte « rouge vif », soit acceptée telle présentée.

Il est proposé par Marilène Poirier Et adopté à l'unanimité

QUE le revêtement extérieur mural de vinyle Kaycan de couleur « Manoir » et la porte avant de couleur « rouge vif » soit accepté en vertu du règlement sur les PIIA.

ADOPTÉE

20220502-18 8.6 Autorisation – Contrat assurance responsabilité Parc situé sur le lot 6 077 930

Il est proposé par Diane Audit-Goddard Et adopté à l'unanimité **D'**autorisé le directeur général à signer au nom de la municipalité une entente relative à l'aménagement et l'utilisation d'un parc avec le propriétaire du lot 6 077 930.

ADOPTÉE

20220502-19 8.7 Demande de modifications au règlement de zonage - Maisons Conteneur Conteneur Highcube – Zone F10

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification au règlement de zonage a été déposée par l'entreprise Maisons Conteneur Highcube;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le lot 6 077 991, situé en zone non agricole, F10;

CONSIDÉRANT QUE le tarif prescrit au règlement municipal 2010-03 a été acquitté par le demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande et émis un rapport au conseil, conformément au règlement municipal 2010-03;

Il est proposé par Simon Larrivée Et unanimement résolu

QUE la municipalité rendra sa décision au cours d'une prochaine séance.

ADOPTÉE

20220502-20 8.8 Renommer la route 257 ouest avec un nom Abénaki – Collaboration St-Adrien

Il est proposé par Antonin Boulet Et adopté à l'unanimité

D'attendre que les travaux de reconstruction soient terminés avant de prendre une décision.

ADOPTÉE

20220502-21 8.9 Éclairage du terrain de balle – Dépôt financement FRR Volet 2

Il est proposé par Simon Larrivée Et unanimement résolu

QUE la Municipalité de Ham-Sud autorise la présentation du projet d'éclairage au terrain de balle à la MRC des Sources au fond région et ruralité – volet 2;

QUE la municipalité de Ham-Sud désigne Etienne Bélisle, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

20220502-22 8.10 Gratuité aux citoyens – Baignade au Lac à la Truite

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise du Camping du Mont Ham-Sud et la municipalité désirent collaborer pour offrir gratuitement aux résidents de la municipalité de Ham-Sud l'accès à la plage du camping situé aux abords du Lac à la Truite;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 200 \$ plus les taxes applicables ont été estimés par l'entreprise du Camping du Mont-Ham pour couvrir les frais;

Il est proposé par Marilène Poirier Et unanimement résolu

QUE la Municipalité de Ham-Sud paie la somme de 200 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise du Camping du Mont Ham-Sud pour offrir un accès gratuit aux résidents de la municipalité de Ham-Sud à la plage du camping;

QUE le montant de la dépense soit pris du fond d'opération

ADOPTÉE

9. LOISIRS ET CULTURE

20220502-23 9.1 Fête de la pêche – 4 juin 2022

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs de la municipalité de Ham-Sud organise la journée « Fête de la pêche » le 4 juin 2022;

Il est proposé par Simon Larrivée Et unanimement résolu

QUE la municipalité contribue à l'organisation pour un montant de 200 \$ pris à même le fond d'opération.

ADOPTÉE

10. RESSOURCES HUMAINES

Aucun dossier.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'APPUI

20220502-24 12.1 Cahier « Profil municipalité – Organisme de la MRC » - journal L'Étincelle

Il est proposé par Diane Audit-Goddard Et adopté à l'unanimité **QUE** la municipalité désire participer au cahier « Profil Municipalité » du journal L'Étincelle pour représenter la municipalité et autorise Etienne Bélisle, directeur général et secrétaire-trésorier à acheter une page au coût de 859 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

20220505-25 12.2 Appui de la compagnie Domtar Inc à la CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Domtar Inc. nous a expédié une demande d'avis sur la conformité à la réglementation municipale d'une demande d'autorisation de récolte présentée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE cette demande est en tout point conforme à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE cette demande affecte les lots suivants :

3 471 610

3 471 623

3 771 720

4 218 754

6 077 807

3 471 667

3 936 706

3 936 707

3 936 713 3 936 708

3 936 709

3 936 710

3 936 714

3 936 715

4 218 757

4 218 758

Il est proposé par Antonin Boulet Et adopté à l'unanimité

DE recommander à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accueillir la demande de la compagnie Domtar Inc compte tenu que cette dernière est conforme à la réglementation municipale applicable;

DE permettre à la compagnie Domtar Inc. d'effectuer des récoltes forestières, selon les modalités décrites, sur les lots visés sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE

13. VARIA

Aucun dossier.

20220502-26 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Diane Audit Goddard Et unanimement résolu

QUE la présente séance soit levée à 20 h 35.

ADOPTÉE

Serge Bernier

Maire

Serge Bernier Maire	Étienne Bélisle Directeur général et secrétaire- trésorier
Je, Serge Bernier, maire, atteste que la sig à la signature par moi de toutes les réso 142 (2) du Code municipal.	·